Le Bois International - L'officiel du bois
Scierie, exploitation forestière - N° 39
Samedi 17 novembre 2012 - 83e année

Sommaire

Bibliothèque
19 NOV. 2012

Lignes express > 4
Bois énergie / TVA : la FNB écrit au ministre

Agenda > 6

L'événement

> Gros plan

UFFEP / Parquets : évolutions et tendances 2011-2012 > 8

> Bois-énergie

BASSE-NORMANDIE / Le Roulley et l'ONF s'associent pour produire du bois-bûche > 11

La pratique professionnelle

> Entreprises

LORRAINE / Noremat : de l'entretien des routes aux process biomasse > 13

> Techniques-équipements

EXPLOITATION FORESTIÈRE / Avec son abatteuse SH 15, Sogedep mise sur les petits bois > 16

Les affaires

Les nouveautés
Une sélection de produits récemment apparus sur le marché > 19

Le Journal des Annonces du Bois > 23

Renseignements commerciaux > 32

Franc-parler

Rupture

Le projet de loi de finances pour 2013 n'en finit plus de soulever l'indignation des professionnels de la filière bois. Après l'incompréhension entre les Aquitains et leur ministre de tutelle sur le prolongement des financements du plan chablis pour la tempête Klaus, c'est désormais le Syndicat national des pépiniéristes forestiers qui demande un amendement pour la suppression de l'article 60 de la future loi de finances. En cause ? La mise à mal du dispositif d'exonération de cotisations patronales prévu pour l'emploi des travailleurs occasionnels. Par la voix de son président Vincent Naudet, le SNPF souhaite tirer la sonnette d'alarme et pointe du doigt une mesure qui représenterait une hausse supérieure à 100 millions d'euros de cotisations dues par les employeurs du secteur si elle venait à s'appliquer... Cet exemple, qui pose plus largement la question du financement de la protection sociale en France fait écho à la déclaration de la semaine dernière de l'Union professionnelle artisanale (UPA) qui regrettait que le Gouvernement reporte une fois de plus la réflexion sur cette problématique. Lundi 12, c'était au tour de la FNB de s'attaquer à l'annonce du Gouvernement de modifier les taux de TVA au 1er janvier 2014, faite dans la foulée de la remise du rapport Gallois. Les professionnels de la première transformation s'insurgent contre une décision qu'ils jugent discriminatoire, portant de 7 à 10% la TVA applicable au bois-énergie pendant que celle du gaz passera de 5,5 à 5%. Le fossé qui sépare le Gouvernement et les chefs d'entreprises de la filière semble se creuser chaque jour un peu plus. Leur prochain rendez-vous est fixé au 17 décembre au Sénat, où le ministre de l'Agriculture et de la Forêt aura la charge de conclure les "Rencontres de la forêt et de la société" devant un parterre de dirigeants d'entreprises de l'amont à l'aval. Si les questions seront nombreuses à n'en pas douter, tous espèrent surtout obtenir des réponses claires, à la hauteur des 430.000 emplois et 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires que représente la filière bois. **LBI**

Site : www.leboisinternational.com - E-mail : info@leboisinternational.com
Direction - Rédaction - Publicité : 3, rue Claude Odde - BP 50523 - 42007 Saint-Etienne Cedex 1 - Tél. : 04.77.74.33.99 - Télécopie : 04.77.93.11.26
Abonnements : France (1 an) 107,50 € - Le numéro : 3,50 € - Lyonnaise de banque : 10096 - 185176- 00026810401 - 68
Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de messages commerciaux est interdite.